

Convention Simplifiée de Formation N° 1409

Entre les soussignés :

◆ **PRO FORMATION**

167 Bis rue de la Bougrière
44 980 SAINTES LUCE SUR LOIRE
Siret : 79821443300046
Numéro de Déclaration d'Activité : 52 44 07023 44 enregistré
auprès du Préfet de Région PAYS DE LA LOIRE

◆ **LIP NANTES INDUSTRIE ET BATIMENT**

10 Bis mail Pablo Picasso
44000 NANTES

Siret : 98132333000333

Représenté par : **M. ROMAIN Steven**

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

Article 1 : Objet de la Convention

PRO FORMATION organise l'action de formation suivante :

N° session : 260077A

L'action entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du Code du Travail :

Action de formation

Intitulé : Formation PASI BTP® (Passeport Sécurité Intérim)
Objectifs : Etre capable d'appréhender les risques principaux et communs aux activités du BTP pour travailler en sécurité à son poste sur un chantier
Modalités Evaluation : En présentiel Formation théorique, étude de cas, mise en situation - Evaluation sur questionnaire
Format Formation : Présentiel
Contenu formation : Détaillé dans la fiche programme en pièce jointe
Durée - Dates : 14 heures réparties sur 2 journées du 18 au 19 mai 2026
Lieu : PRO FORMATION - SAINTES LUCE SUR LOIRE - 167 Bis rue de la Bougrière - 44980 SAINTES LUCE SUR LOIRE - Tél : 02.40.25.60.14 -
Participant(s) : EBAYAH Stéphane

En cas de non-présentation du/des stagiaire(s), sans justificatif, le montant de la session sera facturé à l'entreprise comme indiqué dans nos CGV

Cette formation est soumise à la LOI N°2021-1018 du 02/08/2021 relative aux Formations Santé et Sécurité au Travail
A ce titre, une fois la formation terminée, nous devons déclarer la participation du(es) stagiaire(s) à cette formation sur le Portail du Passeport de Prévention mis en place par l'Etat. >> **Merci de demander à votre(vos) salarié-e(s) de se munir de leur numéro de Sécurité Sociale lors de cette formation.**

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financier	Qté	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	LIP NANTES INDUSTRIE ET BA	1	290.00 €	58.00 €	290.00 €
Total HT :					290.00 €
TVA :					58.00 €
TOTAL TTC :					348.00 €

Conditions de Paiement : LIP NANTES INDUSTRIE ET BATIMENT - NANTES : Règlement à 30 jours fin de mois

En cas de non-présentation du/des stagiaire(s) le montant de la session sera facturé à l'entreprise comme indiqué dans nos CGV

PREREQUIS PASI : Personnel intérimaire amené à travailler dans une entreprise du BTP

Compréhension orale du français

Si ces prérequis ne sont pas respectés, merci de nous en informer. Sans retour de votre part, nous considérons qu'ils le sont.

En signant cette convention de formation, l'entreprise certifie avoir validée le programme, respectée les modalités pour l'entrée en formation comme indiqué dans notre Charte Qualité.

Article 3 : Conditions Générales et de Vente

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à PRO FORMATION après signature.

PRO FORMATION se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation.

En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de 10 jours de la date de début de la formation, PRO FORMATION retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dues pour ladite formation, à savoir 50 % au minimum, et jusqu'à 100% pour une annulation survenue 3 jours avant le début de la formation.

Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention pour toute modification à moins de 3 jours avant la date de début.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de NANTES sera seul compétent pour régler le litige.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

La signature de la présente convention emporte l'acceptation des Conditions Générales de Vente jointes par courriel.

Fait à SAINTE LUCE SUR LOIRE, le 18 mai 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Pour LIP NANTES INDUSTRIE ET BATIMENT

Pour PRO FORMATION

Guillaume GARREAU

Directeur

SAS PRO FORMATION
167 B, rue de la Bougrière
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
02 40 25 60 14
nantes@formation-proformation.fr
Siret : 798 214 433 00046